



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière

En application de l'art. 3 LCR, 107 OSR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Le Châble, parc Curala P1, parcelles n° 18349, 18354, 18356, 18359 et 18362, introduction de la nouvelle signalisation suite aux travaux d'aménagement de la gare du Châble. Le plan général peut être consulté auprès de l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble durant les heures d'ouverture (8h-12h).

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 jours à l'Administration Communale de Bagnes, Police municipale, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 19.10.2018 **L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Police municipale de Bagnes